



passage d'un point rencontre à un DVH

Par **maemel53**, le **13/01/2011 à 15:32**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car suite à de TRES nombreuses erreurs de ma part et mes conditions du moment n'étaient pas connues, la justice a confié notre enfant, 7 ans, il y a 3 ans à son père en me laissant mon autorité parentale et en me permettant de la voir 1 samedi sur 2 dans un point rencontre.

Je ne suis pas fière du mal que je leur ai fait alors j'espère ne pas être trop jugée ici.

Pour info, je fais un suivi psy qui m'a permis de comprendre ce qui m'a fait en arriver là et je suis dorénavant stable dans ma vie, j'ai d'ailleurs un nouvel enfant (9 mois) avec un autre homme, nous vivons ensemble ainsi qu'avec 2 de ses enfants (ados).

L'ennui c'est que malgré mes demandes orales, un RAR au papa et une lettre RAR à l'école (l'école n'est pas allée la chercher d'ailleurs), je n'ai aucune vue sur les résultats scolaires, ne suis consultée en rien, bref coupure totale.

J'ai demandé à une association de chez moi de le solliciter pour proposer une médiation familiale mais il n'y a pas donné suite et je ne pense pas que rester camper sur mes erreurs passées fera avancer les choses.

Nous vivons à 300 km l'un de l'autre (il y a le TGV) et j'aimerais connaître les démarches à effectuer pour pouvoir dans un premier temps faire venir mon enfant 1 week end sur 2, pour info, il me sollicite pour "rentre à la maison".

Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'aider.

Par **Claralea**, le **13/01/2011 à 15:39**

Bonjour, envoyez une lettre RAR au JAF du domicile de votre enfant en expliquant que votre situation a évolué et s'est stabilisée et que vous aimeriez un DVH pour votre enfant.

Par **Domil**, le **13/01/2011 à 18:04**

Si vous avez l'autorité parentale, l'école est obligé de vous faire part des résultats scolaires de votre enfant. Contactez le rectorat pour leur faire part du refus du directeur de l'établissement de respecter la réglementation en vigueur.

Concernant le DVH, je ne crois pas qu'il soit raisonnable de vouloir un WE sur deux, quand on

habite si loin.

Par **maemel53**, le **17/01/2011** à **14:58**

Merci à vous 2, pourriez vous m'aider pour rédiger la lettre svp ?

Pour l'école c'est pas un refus puisqu'ils ne sont pas allés chercher le recommandé et que celui-ci est bloqué à la poste de la ville de l'enfant

Oui j'ai l'autorité parentale, à la base mon enfant partait provisoirement pour chez son papa mais j'ai préféré me préoccuper de ce qui m'a amené à commettre de telles erreurs avant d'entamer des démarches.

Je ne voulais et ne veux pas brusquer les étapes.

Concernant le DVH, je ne dis pas qu'il est raisonnable ou non de vouloir un WE sur deux, quand on habite si loin, mais je veux une évolution progressive dans l'intérêt de mon enfant.

Comment pourrais donc évoluer mes droits de visite sans sortie ?

Ca fait 3 ans et ça fait long ...

Merci bcp